

Sceaux, le 1^{er} janvier 2020

Le Collectif des maires anti-pesticides se constitue en association

Le jeudi 19 décembre, le Collectif des maires anti-pesticides de France s'est constitué en association. Grâce à ce nouveau statut, le Collectif dispose désormais d'outils juridiques supplémentaires lui permettant de renforcer ses actions en faveur de la lutte contre l'utilisation des pesticides employés pour lutter contre des organismes considérés comme nuisibles.

De nouveaux moyens d'action

À la suite des décisions du tribunal administratif de Cergy-Pontoise confortant plusieurs communes françaises dans leur volonté d'interdire les pesticides sur leur territoire, le Collectif des maires anti-pesticides a décidé de se réunir en assemblée générale constitutive le 19 décembre dernier en vue de créer une association lui permettant de se doter d'une personnalité juridique. L'association est présidée par le maire de Langouët Daniel Cueff. Outre les membres fondateurs, ses membres d'honneur comptent le sénateur du Morbihan Joël Labbé, le maire de Nanterre Patrick Jarry et le maire de Sceaux Philippe Laurent.

« Avec ce nouveau statut d'association, le Collectif pourra lui-même se positionner en justice, faire des recours aux côtés des maires, ou bien encore contester certaines décisions administratives, par exemple devant la Cour de justice de l'Union européenne », explique Daniel Langouët, président de l'association. *« Grâce à l'engagement et au travail des membres du Collectif ces derniers mois, nous avons déjà pu obtenir du gouvernement qu'il prenne des mesures concrètes et immédiates au niveau national. »* Le 20 décembre, le gouvernement a ainsi annoncé une série de mesures destinées à renforcer la protection des riverains, notamment l'extension des mesures d'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires en milieu non agricole aux copropriétés et aux espaces privés accessibles au public. Une décision qui va clairement dans le sens des arrêtés anti-pesticides pris par les maires ces derniers mois. *« C'est une victoire importante à nos yeux et nous nous félicitons que le gouvernement se soit montré attentif à ce qui est à la fois un enjeu environnemental et de santé publique »,* ajoute Florence Presson, vice-présidente de l'association.

Des avancés sur le plan juridique

Depuis le mois de novembre, une défense commune constituée par l'avocate Corinne Lepage pour soutenir les maires ayant pris des arrêtés anti-pesticides a permis d'obtenir plusieurs victoires notables sur le plan juridique. À ce jour, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté les requêtes du préfet des Hauts-de-Seine visant à suspendre les arrêtés anti-pesticides des maires des communes d'Antony, Bagneux, Gennevilliers, Malakoff, Nanterre et Sceaux. Ces requêtes en référé visaient à la suspension des différents arrêtés incriminés dans l'attente du jugement sur le fond. Dans les ordonnances rendues, le tribunal a notamment estimé que les maires ont pu « *à bon droit* » considérer que les habitants de ces communes étaient exposés à un danger grave justifiant de prescrire les mesures contestées par le préfet, « *eu égard à la présomption suffisamment établie de dangerosité et de persistance dans le temps des effets néfastes pour la santé publique et l'environnement des produits [...] et en l'absence de mesures réglementaires suffisantes prises par les ministres titulaires de la police spéciale* ».

Une mobilisation toujours très active

Le Collectif des maires anti-pesticides reste mobilisé car autant les mesures annoncées par le gouvernement s'appliquant dans le milieu non agricole sont très favorables, autant celles s'appliquant au milieu agricole sont dérisoires. « *Comment peut-on annoncer sérieusement des distances minimales aussi faibles ? Nous notons la nouvelle distance des 20 mètres pour "les produits les plus dangereux". Cela signifie que des produits dits dangereux sont reconnus et identifiés* », précise Daniel Langouët. « *L'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) du 14 juin est régulièrement cité, un avis défini comme provisoire par l'Anses en attendant les résultats de véritables analyses rendues en 2021. Rapport précisant qu'en Wallonie, la distance minimum est de 50 mètres. Les Wallons sont-ils plus prudents que les Français ?* » ajoute Florence Presson.

L'enveloppe de 25 millions d'euros ne doit pas être affectée à la modernisation des pulvérisateurs alors que l'objectif du gouvernement est de réduire l'usage des pesticides de 50% d'ici 2025. Cet appel à projet doit au contraire accompagner les agriculteurs pour la transition vers d'autres modes de cultures. Des solutions existent et la volonté politique est aussi au rendez-vous. Matthieu Orphelin et Joël Labbé ont proposé, par 2 fois, à l'Assemblée Nationale et au Sénat le déploiement de 200 territoires « *Ambition + pour sortir des pesticides* ».

Un collectif d'élus engagé dans la lutte contre les pesticides

Le Collectif des maires anti-pesticides réunit les élus de près de 150 communes françaises engagés en faveur de la lutte contre l'utilisation du glyphosate et d'autres produits phytosanitaires. Depuis août 2019, le Collectif accompagne les maires dans leurs initiatives en matière de lutte contre les pesticides sur leurs territoires municipaux, notamment à travers une permanence téléphonique et des outils mis à disposition sur un site internet. Engagé pour défendre la santé des populations, il a vocation à être un interlocuteur privilégié pour l'ensemble des parties prenantes (syndicats et organisations d'agriculteurs, coopératives et réseaux de distribution, ministères, élus locaux...) et à être un acteur d'influence auprès des instances nationales et supranationales.

Depuis plusieurs années, de nombreuses études mettent en évidence les risques inhérents à l'utilisation du glyphosate et autres produits phytopharmaceutiques, qui ont été classés comme cancérigènes probables dans un rapport rendu en 2015 par le Centre international des recherches contre le cancer (CIRC). D'autres études, notamment celle de l'institut Ramazzini en Italie, réalisée avec la collaboration de plusieurs universités européennes et américaines, ont montré que l'exposition à long terme aux herbicides contenant du glyphosate peut mener à une bioaccumulation de la substance.

Contact presse : Florence Presson - Tél. : 06 15 94 63 04

Renseignements : maireantipesticide.fr / contact@maireantipesticide.fr

Membres du bureau :

- Président : Daniel CUEFF (mairie de Langouët)
- Vice-président : Florence PRESSON (adjointe au maire de Sceaux)
- Secrétaire : Patrice LECLERC (mairie de Gennevilliers)
- Secrétaire-adjoint : Edith ANDOUVLIE (mairie d'Us-en-Vexin)
- Trésorier : Jacqueline BELHOMME (mairie de Malakoff)
- Trésorier-adjoint : Brigitte REYNAUD (mairie de Revest-des-Brousses)